



Élections 2022 au RSHCB

Renouvellement de vos représentants : appel aux candidatures

**Comme cela est
statutairement prévu, les
affiliés adhérant à l'Asbl
wallonne du RSHCB sont
invités, en 2022,
à élire leurs représentants
à l'Assemblée générale
et au sein des six comités
provinciaux.**

Le RSHCB est la seule association de chasseurs à élire ses responsables au suffrage universel en organisant un suffrage par correspondance. Afin d'augmenter la représentation de tous les membres et d'améliorer la communication réciproque entre les membres et les administrateurs, les statuts prescrivent que le nombre de membres effectifs, formant l'Assemblée générale, est de 48 personnes élues par les membres adhérents, outre un membre de droit. Le nombre d'administrateurs est quant à lui de 3 au moins à 12 au maximum, avec au moins un représentant de chaque comité des 6 sections du RSHCB.

Ce sont ainsi plus de possibilités de s'engager pour la chasse et pour le RSHCB et de prendre part d'une façon active aux nombreuses activités du club (défenses des intérêts cynégétiques, promotion de la chasse, présences dans des manifestations publiques, revue *Chasse & Nature*, site www.chasse.be, cours de chasse, formation PF, brevet traqueur etc.)

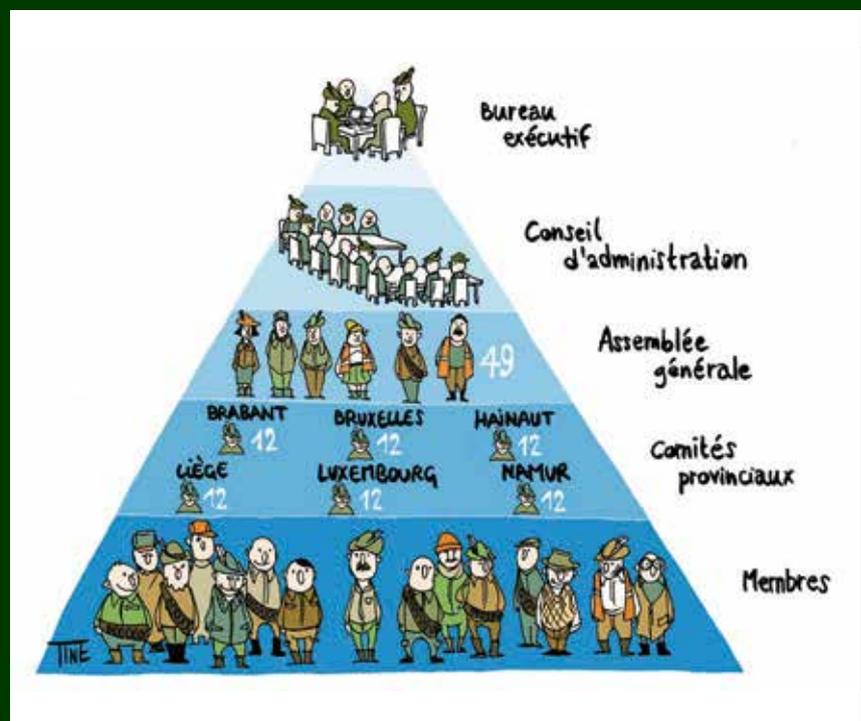
Les candidats

Tout membre à vie, membre protecteur, membre titulaire, membre garde-chasse, traqueur ou junior en ordre de cotisation le 18 mars 2022 peut présenter sa candidature aux élections.

Il doit choisir une section provinciale dans laquelle il se porte candidat.

Les candidatures doivent parvenir sur le formulaire ci-dessous au siège de l'association pour le 18 mars 2022 avant 12 heures. Le formulaire signé peut être envoyé par fax, mail, courrier ordinaire

Les structures de l'asbl du RSHCB



Il y a six sections : Brabant wallon - Bruxelles - Hainaut - Liège - Luxembourg - Namur. Chaque membre est élu pour 4 ans. Chaque section peut envoyer huit membres à l'assemblée générale (les huit meilleurs scores de chaque section) qui compte aussi un représentant de l'asbl flamande du RSHCB. C'est cette assemblée de 49 personnes (48 + 1) qui élit le conseil d'administration.

Panachage

(PAS de recommandé) ou par porteur. En même temps qu'il dépose sa candidature, le candidat remet une photo, un mini CV cynégétique et ses motivations ou projets, en maximum 750 signes.

Le vote

En revanche, pour être ELECTEUR, tout membre (à vie, protecteur, titulaire, garde, traqueur ou junior) doit être en ordre de cotisation 2022 au plus tard le 8 mai 2022 !

Le vote se fera sur le bulletin de vote joint à la revue du mois d'avril 2022, en noircissant au maximum 12 cases au sein d'une, deux, trois, quatre, cinq ou six listes provinciales.

Le règlement des élections approuvé par l'AG du 26/08/2021 est disponible au secrétariat de l'asbl.



Chaque électeur peut voter pour un maximum de 12 personnes dans n'importe quelle section provinciale, c'est ce qu'on appelle le « panachage ».

Formulaire de candidature

Nom Prénom

Rue

Code postal Localité

Date de naissance :

GSM :

E-mail :

déclare :

- être candidat pour la section (entourer la section choisie) du/de :

Brabant wallon / Bruxelles / Hainaut / Liège / Luxembourg / Namur

Date : Signature

Ce formulaire complété ou tout autre acte de candidature envoyé par courrier ordinaire (PAS de recommandé) ou, mieux, par courriel doit parvenir, au plus tard le 18 mars 2022 avant midi, au Royal Saint-Hubert Club de Belgique, avenue Gouverneur Bovesse, 112 boîte 6 à 5100 Namur (Jambes) ou au fax : 081/30 60 35 ou à l'adresse E Mail : info@rshcb.be

NB : Ces élections 2022 et opérations de vote sont placées sous la surveillance, le contrôle et l'autorité de l'étude des Huissiers de Justice Massart & Associés de résidence à 5004 Bouge, rue de Sardanson, 36.